



Assemblée générale

Distr. générale
23 juillet 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 117 de l'ordre du jour provisoire*
Corps commun d'inspection

Rapport du Corps commun d'inspection sur le thème « Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire : nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement »

Note du Secrétaire général

Additif

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, pour examen, ses observations, ainsi que celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, sur le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire : nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement » (JIU/REP/2003/5).

* A/59/150.



**Observations du Secrétaire général, et du Conseil
des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
pour la coordination, sur le rapport du Corps commun
d'inspection intitulé « Assurer l'accès universel
à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration
du Millénaire : nouveaux défis à relever dans le cadre
de la coopération pour le développement »
(JIU/REP/2003/5)***

Résumé

Le but du rapport du Corps commun d'inspection, intitulé « Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire : nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement », est de compléter les activités de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire dans le domaine de l'éducation. Il vise à déterminer si les conditions nécessaires sont réunies, ou sont susceptibles de l'être, pour que les objectifs en matière d'enseignement primaire fixés dans la Déclaration du Millénaire, y compris l'élimination des inégalités entre les sexes dans l'accès à tous les niveaux d'éducation, soient atteints d'ici à la date butoir de 2015.

Le rapport avertit que les objectifs de développement du Millénaire en matière d'enseignement primaire risquent fort de ne pas être atteints d'ici à 2015, à moins que la communauté internationale n'assume l'engagement, pris en 2000 lors du Forum mondial sur l'éducation de Dakar, de mobiliser les ressources adéquates et que les gouvernements accordent à l'éducation nationale une priorité à la hauteur de leurs engagements internationaux. Le rapport signale que si quelques pays ont fait des progrès en ce qui concerne ces objectifs, beaucoup d'autres, appartenant pour la plupart à la catégorie des pays les moins avancés, sont très mal partis pour les atteindre. En plus de démontrer que les ressources font cruellement défaut, le rapport estime que la qualité des accords de partenariat entre la communauté des bailleurs de fonds et les pays en développement se révélera décisive pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire en matière d'enseignement primaire.

Les membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat du système des Nations Unies (CCS) reconnaissent la valeur informative et analytique du rapport, notant qu'il touche à un certain nombre de questions stratégiques et programmatiques qui non seulement représentent des défis et des potentialités pour le système des Nations Unies, pour les secteurs public et privé et pour la communauté des donateurs, mais qui se révèlent également de réelles entraves à la réalisation de l'objectif d'un enseignement primaire universel. Si les membres du CCS partagent d'une manière générale les constatations et les conclusions du rapport, ils estiment néanmoins que certaines des recommandations qui y figurent

* Le rapport comporte en deuxième page de couverture l'avertissement suivant : « Après avoir pris connaissance du rapport conformément aux dispositions du paragraphe 11.2 du statut du CCI, les Inspecteurs ont décidé que le présent rapport serait publié sous la seule responsabilité de M^{me} Doris Bertrand. »

trop générales, alors que d'autres appellent des précisions ou doivent être mieux ciblées. Toutefois, les membres du CCS reconnaissent la nécessité d'une plus grande cohérence et d'un meilleur échange d'informations entre les organismes du système, afin de coordonner réellement les efforts consentis pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire en matière d'éducation. Ils estiment également que le rapport soulève très à propos les différentes questions relatives à l'enseignement primaire, dans la perspective du bilan complet de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire que fera l'Assemblée générale en 2005.

I. Introduction

1. Le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Assurer l'accès universel à l'enseignement primaire, objectif fixé dans la Déclaration du Millénaire : nouveaux défis à relever dans le cadre de la coopération pour le développement » (JIU/REP/2003/5) dresse le bilan des résultats produits par les efforts déployés à l'échelle mondiale, et notamment par les organismes pertinents du système des Nations Unies, pour atteindre les deux objectifs de développement du Millénaire en matière d'éducation, qui sont, pour le premier, de faire en sorte que, d'ici à 2015, les enfants partout dans le monde, garçons et filles, soient en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires » et, pour le second, « d'éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard ». L'évaluation des stratégies de mises en œuvre pour atteindre les objectifs va au-delà de l'approche purement « économique », puisqu'elle analyse des questions d'équité et d'efficacité et se centre sur la mise au point de politiques fondées sur les faits. Le rapport signale que le premier test de la crédibilité de la communauté internationale sera l'élimination des disparités entre les sexes d'ici à 2005 et recommande le recours aux données résultant d'enquêtes sur les ménages pour compléter les statistiques administratives.

II. Observations générales

2. Les membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat du système des Nations Unies (CCS) reconnaissent la valeur analytique du rapport du CCI, le caractère exhaustif des renseignements qui y figurent et l'évaluation qui y est faite des progrès accomplis dans le domaine de l'enseignement primaire par les différents organismes du système des Nations Unies. Ils accueillent avec satisfaction l'étude détaillée qui est effectuée des réalités concrètes, ainsi que des défis et des difficultés qui se créent lorsqu'il s'agit de susciter l'engagement des gouvernements, de réorienter les priorités des donateurs et de renforcer la coopération entre les organismes du système des Nations Unies pour la réalisation des objectifs en matière d'éducation énoncés dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies (voir la résolution 55/2 de l'Assemblée générale).

3. D'une manière générale, les membres du CCS souscrivent à la principale conclusion formulée dans le rapport, selon laquelle les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire en matière d'enseignement primaire risquent fort de ne pas être atteints, à moins que les ressources adéquates ne soient mobilisées et que les gouvernements n'assument les engagements pris en 2000 à Dakar. Ils reconnaissent qu'à l'échelle du système des Nations Unies, il est indispensable de renforcer la cohésion et la coordination institutionnelles au niveau des politiques afin de garantir une réelle concertation qui permette d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire dans le domaine de l'enseignement primaire. À cet égard, le rapport donne un bon aperçu de l'expérience acquise par les organismes des Nations Unies qui sont voués à la réalisation des objectifs en matière d'enseignement primaire.

4. De l'avis des membres du CCS, il est important de mettre en avant la contribution particulière et les avantages comparatifs des divers organismes du système étant donné l'importance très variable que chacun d'eux accorde à

l'enseignement primaire. La plupart, sinon l'ensemble des organismes du système des Nations Unies interviennent, d'une manière ou d'une autre, dans le secteur de l'éducation au sens large, en particulier lorsque la notion englobe la formation professionnelle et technique ou l'enseignement supérieur. Toutefois, dans un contexte aussi large, la problématique de l'élaboration de politiques et de la coopération pour le développement n'est de loin pas la même et les questions en jeu sont autrement plus nombreuses et variées que lorsqu'il s'agit uniquement de l'enseignement primaire. Les membres du CCS notent également que le rapport ne dit rien sur le rôle des commissions régionales, ni sur la valeur de la comparabilité entre régions – et non uniquement entre pays en développement – dans le domaine de l'enseignement primaire.

5. Les membres du CCS observent que le terme générique d'« éducation » est fréquemment employé dans le corps du rapport ainsi que dans certaines des recommandations, ce qui, selon eux, pourrait inciter les lecteurs à croire que l'objet du rapport est plus vaste qu'il ne l'est, comme on l'indique clairement dans le résumé analytique et dans l'introduction, et qui est d'aborder les problèmes concrets rencontrés dans la réalisation des objectifs internationaux relatifs à l'enseignement primaire et de proposer des solutions possibles. Par conséquent, on voit mal comment l'analyse et les constatations du rapport pourraient donner lieu à des affirmations et à des recommandations valables, à moins que le terme générique d'« éducation » qui y est employé ne s'entende, dans tous les cas, de l'enseignement primaire.

6. Les réactions suscitées par le rapport ont été mitigées, s'attachant parfois, au-delà du cadre analytique, à des aspects tels que, en particulier, la portée apparemment illimitée de l'étude et le caractère trop général de certaines des recommandations. Les membres du CCS constatent, par exemple, la confusion qui se crée lorsque l'analyse de la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire en matière d'éducation, ainsi que certaines des recommandations figurant dans le rapport, sont élargies à des questions plus générales telles que la réalisation des objectifs de développement du Millénaire en général, l'utilisation de mécanismes tels que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les bilans communs de pays (CCA), le renforcement des capacités au sens large, l'amélioration des modalités de l'aide, l'accroissement des flux financiers pour le développement ou les politiques de réduction de la pauvreté. Concernant ce dernier point, des membres du CCS ont fait observer que si l'amélioration de l'éducation et la réduction de la pauvreté sont des questions interdépendantes et sont souvent considérées comme des éléments d'une même approche intégrée, l'étude de l'objectif général de l'élimination de la pauvreté en tant que tel dépasse l'objet du rapport qui en devient confus.

7. S'agissant des recommandations 2 (deuxième partie), 5, 7 (première partie), 9 et 10, qui portent sur des notions conceptuelles des relations internationales beaucoup plus larges, si elles sont, certes, importantes, et extrêmement intéressantes, les membres du CCS estiment qu'elles dépassent la portée initialement prévue du rapport et qu'elles ne se justifient pas sur le fond.

8. L'analyse qui est faite dans le rapport du rôle et des contraintes de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en ce qui concerne le Plan d'action de Dakar sur l'éducation pour tous adopté lors du Forum mondial sur l'éducation (EPT)¹ est juste et rationnelle.

Toutefois, certaines des critiques et des recommandations formulées semblent contradictoires. Ainsi, l'on reconnaît dans le rapport que, « du fait d'un manque évident de ressources qui se répercute sur sa présence sur le terrain, l'UNESCO ne peut pas jouer pleinement le rôle de chef de file dans ce secteur » (résumé analytique, par. I), observation qui n'est cependant pas suivie d'un appel en faveur d'une augmentation de ces ressources; le rapport recommande au contraire de chercher à associer davantage le système des Nations Unies en général, l'Assemblée générale, le CCS, le Conseil économique et social, etc., à l'accomplissement des tâches relatives à l'éducation pour tous. Si cette approche élargie peut conférer une plus grande visibilité à l'EPT et la rendre plus cohérente avec les objectifs du Millénaire pour le développement, elle risque aussi de marginaliser, plutôt que de renforcer, le rôle de l'UNESCO dans ce domaine.

9. Les membres du CCS s'accordent à reconnaître, comme le fait le rapport, qu'il est urgent d'améliorer la qualité des données sur l'enseignement primaire, en particulier pour suivre les progrès accomplis d'une manière qui soit internationalement comparable. Pour certains membres, il est tout aussi important, d'après leur expérience, de renforcer les capacités nationales permettant de recueillir et d'utiliser ces données. Pour d'autres en revanche, l'inefficacité des institutions, et en particulier de celles qui sont chargées de l'application de politiques, explique tout autant sinon plus que le manque d'informations à lui seul, l'absence de progrès. Les membres du CCS constatent que, déjà, certains processus permettent d'améliorer la qualité des données statistiques sur l'éducation primaire – ainsi que dans d'autres domaines visés par les objectifs du Millénaire pour le développement – et que des mesures sont prises pour renforcer les capacités de collecte et de suivi, dans plusieurs pays. Il aurait été plus judicieux d'illustrer le rapport d'exemples des efforts déployés pour améliorer la qualité des données sur l'éducation qui semblent porter leurs fruits et qui pourraient être transposés ailleurs ou, au contraire, des initiatives qui n'ont pas eu le résultat escompté.

10. Les membres du CCS font également observer que, si le rapport souligne la nécessité de suivre et d'améliorer la qualité de l'enseignement primaire, il ne fait en revanche qu'incidemment référence à la nécessité de former des enseignants, en particulier dans les pays où le fléau du VIH/sida a fait des ravages parmi ces derniers.

11. Si les membres du CCS sont généralement satisfaits de l'accent qui est placé dans le rapport sur la place des filles dans l'enseignement primaire, ils estiment que l'on pourrait insister davantage sur ce point, en particulier dans le cadre de recommandations spécifiques. Ils croient fermement que des données ventilées par sexe sont essentielles pour déterminer véritablement les taux d'inscription de maintien à l'école, d'achèvement de scolarité des filles, évaluer et suivre les efforts déployés pour accroître ces taux et renforcer les capacités en la matière. En outre, les membres du CCS constatent que, dans la mesure où les taux d'inscription et de maintien à l'école des filles sont systématiquement inférieurs à ceux des garçons dans la majorité des pays, il convient d'accorder une attention particulière aux causes profondes de ces inégalités, ainsi que de formuler des recommandations pour l'élaboration de mesures, de politiques et de stratégies visant à y remédier.

12. S'agissant de la population non scolarisée, les membres du CCS réaffirment qu'il importe de disposer de données précises sur les raisons qui font que des enfants ne sont pas scolarisés ou abandonnent l'école. Quels que soient les

avantages ou les inconvénients qu'il y a à utiliser essentiellement les données administratives pour déterminer certains indicateurs clefs des progrès accomplis en matière d'enseignement primaire pour tous – et, plus généralement, en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement – il est manifestement nécessaire de recourir à d'autres sources, telles que les enquêtes effectuées auprès de la population, pour obtenir plus de précisions sur la population non scolarisée. En outre, rappelant que, selon de nombreuses études, 50 % au moins des enfants non scolarisés vivent dans des régions ravagées par des conflits ou en crise, les membres du CCS soulignent que les efforts déployés sur le plan international devraient porter en priorité sur l'éducation de ces enfants, c'est à dire que l'aide devrait, systématiquement faire partie en matière d'enseignement primaire des programmes d'aide internationale dans les situations d'urgence complexes. Enfin, s'agissant de promouvoir la paix et la sécurité pour le développement, les membres du CCS soulignent que l'éducation devrait être reconnue comme un aspect essentiel de la protection de l'enfance, laquelle devrait être prise en considération dans les politiques nationales d'enseignement primaire, ainsi que dans les stratégies de la communauté internationale.

13. Les membres du CCS s'inquiètent de ce que le rapport n'examine pas en détail le programme d'éducation par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA) alors qu'il représente un investissement important de quelque 180 millions de dollars des États-Unis par an, concerne plus de 650 écoles et emploie quelque 17 000 personnes, et s'adresse à environ 500 000 élèves.

14. En outre, s'agissant aussi bien de l'UNWRA que du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les membres du CCS demandent que l'on exhorte davantage les pays à s'acquitter des obligations qui leur incombent dans le domaine de l'éducation des réfugiés présents sur leur territoire.

15. Les membres du CCS constatent que, si le rapport insiste tout particulièrement sur la nécessité d'accroître l'aide publique au développement (APD) dans le domaine de l'enseignement primaire, il ne s'attarde pas suffisamment sur la nécessité d'utiliser rationnellement les fonds existants. Ils reconnaissent, comme le fait le rapport qu'il convient de vérifier la viabilité et l'efficacité des projets déjà mis en œuvre sur le terrain pour atteindre les objectifs de la Déclaration du Millénaire concernant l'enseignement primaire. Ils constatent en outre que l'on aurait pu faire une présentation plus équilibrée de l'assistance bilatérale si l'on avait tenu compte, en particulier, des initiatives encourageantes entreprises, par exemple, par les pays nordiques et par le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour supprimer la conditionnalité de l'aide accordée au secteur de l'enseignement primaire. Enfin, il aurait fallu insister davantage sur la nécessité de mobiliser des fonds privés.

III. Observations sur les recommandations

Recommandation 1 : L'UNESCO, son Conseil exécutif et son Directeur général, sont invités à étudier toutes les possibilités qui s'offrent d'allouer à l'Institut de statistique de l'Organisation (ISU) un surcroît de ressources propres à lui permettre d'améliorer encore la qualité des données relatives à l'éducation et d'investir davantage dans le renforcement des capacités statistiques nationales qui font tant défaut aux pays en développement.

Il faudrait encourager l'ISU à nouer des liens de coopération encore plus étroits avec toutes les institutions qui s'occupent de recueillir des données relatives à l'éducation, surtout avec la Banque mondiale, l'UNICEF et le Partenariat statistique au service du développement à l'aube du XXI^e siècle (PARIS 21), qui relève de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). L'un des ODM étant d'assurer l'accès universel à un enseignement primaire complet, ces organismes devraient s'attacher plus spécialement à mettre au point des méthodes fiables pour pouvoir déterminer avec précision combien d'enfants achèvent un cycle complet d'études primaires. Les données correspondantes viendraient compléter utilement celles relatives à l'effectif scolarisé.

Les taux d'achèvement des études primaires, conjugués à des informations concernant la qualité de l'éducation, permettraient de mesurer pleinement la gravité de la situation et l'ampleur du problème, ce qui est nécessaire pour susciter une réaction rapide et hâter l'adoption de mesures correctives (par. 33 à 38, 77 et 135).

16. Les membres du CCS accueillent avec satisfaction la première partie de cette recommandation. Ils notent toutefois que, puisque l'Institut de statistique de l'UNESCO offre ses services non seulement à l'Organisation dont il relève mais également à d'autres organismes internationaux et bilatéraux, l'UNESCO ne devrait pas être seule à en financer les programmes.

17. S'agissant de la deuxième partie de cette recommandation, les membres du CCS estiment que l'Institut coopère déjà étroitement avec la Banque mondiale, l'UNICEF, l'OCDE et PARIS 21, et qu'il s'emploie activement à rechercher des possibilités de collaborer avec les organismes précités, puisqu'il les associe aux activités de planification, les invite à participer aux travaux des comités consultatifs, etc. Ils constatent que l'UNICEF et la Banque mondiale sont tous deux de très importants utilisateurs des données de l'Institut, et que la Banque mondiale collabore avec celui-ci dans le cadre de plusieurs projets, notamment par l'intermédiaire du mécanisme d'octroi de dons pour le développement de la Banque mondiale (MDD) et d'un accord sur la mise au point d'un indicateur représentatif des taux d'achèvement du cycle primaire. En outre, les membres du CCS soulignent que la coopération avec l'OCDE occupe une place de choix parmi les activités et les partenariats internationaux de l'Institut.

18. S'agissant de la troisième partie de la recommandation, qui concerne les taux d'achèvement des études, les membres du CCS estiment que s'ils complètent utilement les données existantes, ils ne permettent pas de mesurer correctement la qualité et l'efficacité de l'éducation. Il faudrait diversifier les sources de données pour refléter la situation d'une manière équilibrée. À cet égard, ils font observer que le rapport ne contient pas de données relatives, notamment, au nombre d'élèves par

classe ou aux qualifications des enseignants, qui aideraient pourtant à mieux percevoir la complexité de la situation.

Recommandation 2 : Les organes directeurs des divers organismes, programmes et fonds des Nations Unies devraient encourager leurs secrétariats respectifs à utiliser, pour rendre compte de leurs activités d'aide au Comité d'aide au développement (CAD), la même présentation, les mêmes définitions et les mêmes classifications que les donateurs bilatéraux. Cela permettrait de dresser le tableau comparatif de l'ensemble des activités d'aide entreprises à l'appui des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en général et des objectifs de l'EPT en particulier, qui fait gravement défaut, et devrait déboucher sur la constitution d'une solide base de données, absolument indispensable pour suivre les progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de l'EPT et des OMD.

Dans le même ordre d'idées, les organes directeurs des divers organismes, programmes et fonds des Nations Unies devraient encourager leurs secrétariats respectifs à leur fournir à intervalles réguliers (au moins tous les deux ans) des informations détaillées sur leur contribution à la réalisation des divers OMD (niveaux de ressources et catégories de dépenses afférentes aux programmes) en mettant l'accent tout particulièrement sur les mesures visant à renforcer durablement les capacités nationales (par. 42 à 44, 45 et 50).

19. Les membres du CCS appuient la première partie de cette recommandation. S'agissant de la seconde partie, il signalent que le Directeur général de l'UNESCO, dans les rapports qu'il présente périodiquement au Conseil d'administration, fournit des informations sur la contribution de l'Organisation à la réalisation des OMD.

Recommandation 3 : Compte tenu de l'objectif n° 6 de l'EPT, l'UNESCO et ses instituts, agissant en coopération avec d'autres organismes tels que l'UNICEF, devraient aider les pays partenaires qui en font la demande, à procéder à des évaluations des acquis scolaires à la fin du cycle primaire et à renforcer leurs moyens de suivi. Ces organismes devraient mettre en commun les connaissances et les données d'expérience que leur ont apportées les évaluations couronnées de succès ainsi que les enseignements qu'ils en ont tirés. Ce genre d'initiative devrait avoir pour but d'informer les responsables de l'élaboration des politiques au niveau national et de promouvoir la comparabilité aux niveaux sous-régional, régional et international en vue de l'adoption des mesures appropriées et, au besoin, correctives. Une bonne connaissance des résultats de l'apprentissage est nécessaire pour améliorer la qualité de l'enseignement (par. 30 à 32, 75, 76, 113 et 135).

20. S'ils approuvent sur le principe cette recommandation, les membres du CCS suggèrent que l'évaluation des résultats de l'apprentissage porte également sur des données harmonisées entre les pays concernant les acquis scolaires à la fin du cycle primaire, qu'ils considèrent comme importants, en particulier, au niveau national. Ils estiment en outre qu'il faudrait inciter les organismes des Nations Unies et autres entités intéressées à effectuer des évaluations au terme du primaire, dont les résultats auront un intérêt immédiat pour la politique nationale de l'enseignement.

21. À propos de la méthode employée pour évaluer les acquis, certains membres du CCS formulent des réserves quant à l'utilisation des résultats des examens, et ce pour diverses raisons. Premièrement, ce sont généralement les connaissances acquises en sciences, en mathématique et en langues qui sont évaluées qui sont certes très importantes mais ne sont toutefois pas pleinement représentatives de ce qui constitue une éducation de qualité (à titre d'exemple, voir le communiqué de la table ronde ministérielle de l'UNESCO sur la qualité de l'éducation, octobre 2003). Deuxièmement, il est douteux que tous les pays aient une même conception de ce qui constitue une éducation de qualité, ou que les examens soient dans toutes les collectivités du monde, un exercice objectif systématiquement effectué en bonne et due forme et cohérent.

22. Certains membres du CCS estiment qu'il est faux de dire, qu'« une bonne connaissance des résultats de l'apprentissage est nécessaire pour améliorer la qualité de l'enseignement », et que c'est plutôt l'inverse qui est vrai, à savoir, qu'une bonne connaissance de ce qui constitue un enseignement de qualité est nécessaire pour mieux comprendre quels résultats de l'apprentissage il faudrait rechercher et comment les mesurer.

Recommandation 4 : L'Assemblée générale et les organes directeurs de tous les organismes qui s'occupent d'éducation (FNUAP, HCR, OIT, PAM, UNESCO, UNICEF, etc.) devraient demander à ces organismes d'intensifier leur coopération sur le terrain et d'envisager de plus en plus d'entreprendre des programmes communs de suivi et d'évaluation pour pouvoir mieux mesurer leur contribution respective aux résultats obtenus et l'impact de leur action. En ce qui concerne l'adoption de technologies nouvelles, ils devraient également recommander aux secrétariats de ces organismes de toujours informer les autres de leurs projets afin de voir avec eux si la technologie envisagée ne se prêterait pas à d'autres applications qui permettraient d'en améliorer le rapport coût-efficacité. Cet échange d'informations pourrait se dérouler dans le cadre du CCS. Il serait peut-être bon, notamment, de déterminer si le système ARGOS auquel a recours le PAM ne pourrait pas être utilisé pour d'autres tâches qui compléteraient utilement les activités des autres organismes des Nations Unies s'occupant de recueillir des données relatives à l'éducation (par. 88 à 90, 93, 99 et 136).

23. Les membres du CCS appuient, sur le principe, l'idée d'un suivi et d'une évaluation communs des contributions des organismes des Nations Unies, ainsi que la nécessité d'améliorer la communication et l'échange d'informations entre eux à propos de l'EPT et des OMD.

Recommandation 5 : Afin d'étoffer la base de connaissances dont on dispose sur les enseignements tirés de l'expérience, l'Assemblée générale devrait demander au Groupe de travail interinstitutionnels sur l'évaluation d'étudier la possibilité de mettre en place à l'échelle du système une structure unique par le biais de laquelle tous les partenaires du développement auraient accès aux données factuelles correspondantes et de faire rapport à ce sujet au Conseil économique et social, qui est chargé de l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, en tenant compte des arrangements existants. Cette initiative ne pourrait que contribuer à promouvoir l'application de la Déclaration du Millénaire en

général et la réalisation des OMD relatifs à l'éducation ainsi que des objectifs de l'EPT en particulier (par. 19, 79, 113 et 137).

24. Tout en approuvant le propos de cette recommandation, les membres du CCS craignent qu'il ne faille commencer par démontrer la faisabilité et la rentabilité d'une structure unique – dont on ignore au demeurant les incidences financières – intégrant efficacement les différentes bases de données constituées et tenues à jour par les divers organismes, d'une manière qui permette de mettre en commun et d'échanger les renseignements tirés de l'évaluation des programmes et des projets d'enseignement primaire appuyés par ces organismes dans les pays en développement. En tout état de cause, les membres du CCS signalent que les organismes des Nations Unies ont déjà commencé à organiser la présentation de rapports ainsi que la collecte et l'analyse de données sur l'enseignement primaire, dans la perspective du bilan complet de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui doit avoir lieu en 2005.

Recommandation 6 : L'UNESCO, qui est chargée de coordonner l'action des partenaires de l'EPT, devrait entreprendre l'élaboration d'une stratégie visant à examiner et évaluer au moyen d'une méthodologie commune l'ensemble des activités entreprises sinon par tous, du moins par la majorité des acteurs extérieurs, pour atteindre les objectifs de l'EPT, dont les programmes phares. Une telle initiative serait fort utile pour constituer la base de connaissances dont on a grand besoin pour savoir ce qui marche et pourquoi, et déterminer comment procéder pour transposer à une plus grande échelle les interventions qui ont été couronnées de succès. En outre, elle aiderait à modifier, si nécessaire, la « stratégie internationale pour mettre en œuvre le Plan d'action de Dakar sur l'éducation pour tous » et apporterait une contribution aux travaux des conférences régionales et de la Conférence internationale d'évaluation des mesures prises aux fins de l'EPT, prévues en 2005 et 2010 respectivement (par. 19, 63 et 64, 68 et 138).

25. Cette recommandation est, sur le principe, acceptable. Toutefois, les membres du CCS suggèrent que l'examen et l'évaluation globaux proposés s'appuient sur les enseignements tirés du Bilan réalisé en 2000 auprès des organismes appuyant l'EPT – le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'UNESCO, le FNUAP, l'UNICEF et la Banque mondiale. Les membres du CCS notent également que le *Rapport mondial annuel de suivi sur l'EPT* pourrait constituer une base de connaissances largement accessible, susceptible de servir de référence pour coordonner les activités d'évaluation. Ils observent que l'équipe chargée de l'établissement du rapport collabore, au niveau de l'échange d'informations, avec les mécanismes d'établissement de rapports mis en place pour le *Rapport sur le développement humain* du PNUD et le *Rapport sur le développement dans le monde* de la Banque mondiale, ainsi que sur d'autres plans, notamment dans le cadre du Projet du Millénaire.

Recommandation 7 : L'Assemblée générale et les organes directeurs concernés devraient encourager les organismes des Nations Unies (fonds, programmes et institutions spécialisées) à collaborer plus étroitement avec les institutions de Bretton Woods sur le terrain, à s'impliquer très activement dans l'élaboration et l'application de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), ou de dispositifs équivalents, dont les pays partenaires doivent avoir la pleine maîtrise, et à y apporter de nouvelles

améliorations dans l'intérêt de ces pays, en s'abstenant de leur imposer des procédures distinctes. Les liens entre les documents de planification analytique des Nations Unies tels que les bilans communs de pays (CCA) et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement d'une part, et les DSRP, les stratégies nationales de développement durable et les dispositifs analogues d'autre part, devraient être encore renforcés.

Toutes les organisations qui s'intéressent particulièrement à l'éducation et qui interviennent sur le terrain devraient être vivement encouragées à participer encore plus activement à l'élaboration de plans concernant le secteur de l'éducation et à contribuer à apporter de nouvelles améliorations à l'IFA, l'Initiative de financement accéléré pilotée par la Banque mondiale, ainsi qu'à la procédure d'analyse accélérée (par. 93, 99, 115, 142 et 143).

26. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans la section consacrée aux observations générales, les membres du CCS suggèrent de préciser, dans la première partie de cette recommandation, les questions abordées en rapport avec les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire en matière d'enseignement primaire. Si l'on reconnaît, dans les DSRP, les incidences de l'éducation sur la réduction de la pauvreté, dans certains de ces documents, cette reconnaissance se limite à des déclarations de politique générale, et ne donne pas lieu à l'établissement d'objectifs, de buts et de priorités ayant un rapport direct avec l'enseignement primaire.

27. Les membres du CCS acceptent sur le principe la seconde partie de la recommandation relative à l'Initiative de financement accéléré (IFA).

Recommandation 8 : Le Conseil économique et social devrait décider de tenir en 2006 (ou 2007) une « réunion consacrée à l'examen des stratégies suivies pour lutter contre la pauvreté » dans le but d'informer la communauté internationale des progrès accomplis et d'aider à faire le point des enseignements tirés de l'expérience. Toutes les parties prenantes devraient être invitées à y participer. Les préparatifs de cette réunion devraient se dérouler dans le cadre des comités exécutifs des Nations Unies concernés, créés comme suite à la réforme de 1997, ainsi que dans le cadre du CCS (par. 144).

28. En ce qui concerne cette recommandation (et le paragraphe 144 du rapport), les membres du CCS suggèrent de préciser dans quel cadre se déroulerait la « réunion consacrée à l'examen des stratégies suivies pour lutter contre la pauvreté », et quel serait le rapport entre cette réunion et le bilan complet par l'Assemblée générale de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui doit avoir lieu en 2005.

Recommandation 9 : L'Assemblée générale et les organes directeurs concernés devraient demander aux organismes des Nations Unies (fonds, programmes et institutions spécialisées) de s'employer plus activement à contribuer au renforcement des capacités macroéconomiques, sociales, institutionnelles et administratives des pays partenaires à différents niveaux et encourager les donateurs bilatéraux à faire de même. Le renforcement des capacités aurait un double avantage en ce sens qu'il permettrait aux pays partenaires de mieux maîtriser leur propre processus de développement et aux donateurs de distribuer une part croissante de leur aide par le biais de l'approche sectorielle et du soutien

budgétaire, ce qui réduirait les coûts de transaction et simplifierait les procédures administratives. Tous les projets d'aide devraient viser à produire et transmettre des connaissances et à permettre aux bénéficiaires d'acquérir des capacités qui soient pérennes. Ces projets devraient également être jugés en fonction de la contribution qu'ils apportent à un renforcement durable des capacités dans le pays; les indicateurs de résultats devraient tenir compte de cet impératif. Conscients de l'importance du renforcement des capacités, les organes directeurs *des organismes des Nations Unies* concernés devraient suivre les progrès réalisés à cet égard (par. 130 et 143).

29. Les membres du CCS observent que dans cette recommandation, ainsi que dans la recommandation 10 ci-dessous, il faudrait préciser les questions concrètes traitées en ce qui concerne le renforcement des capacités dans le cadre du système des Nations Unies, et déterminer quel en est le rapport avec la coordination de l'aide, d'une part, et avec la réalisation des OMD en matière d'enseignement primaire, de l'autre.

Recommandation 10 : Chargé du suivi des activités opérationnelles de développement au sein du système des Nations Unies, le *Conseil économique et social* devrait évaluer régulièrement la qualité des activités de renforcement des capacités, en demandant à cet effet aux organismes des Nations Unies de lui communiquer les renseignements pertinents par le biais du secrétariat du CCS (par. 145).

30. Les observations formulées à propos de la recommandation 9 ci-dessus s'appliquent également à cette recommandation.

Recommandation 11 : L'*Assemblée générale* devrait encourager les donateurs bilatéraux à revoir la répartition sectorielle de leur APD en vue d'accroître sensiblement la part qui est consacrée à l'éducation et dont la moitié devrait être réservée à l'enseignement primaire/éducation de base. Il faudrait se soucier tout particulièrement d'accroître l'efficacité de l'aide (par. 124, 131 et 132 et 146 et 147).

31. Cette recommandation est, sur le principe, acceptable.

Recommandation 12 : L'*Assemblée générale*, qui est chargée du suivi des OMD, devrait envisager d'encourager l'élargissement du champ de l'IFA, ainsi qu'il est recommandé dans le [présent] rapport. Le *Directeur général de l'UNESCO*, qui convoque les réunions du Groupe de haut niveau sur l'EPT créé en application du Cadre d'action de Dakar, devrait transmettre cette recommandation au Groupe afin que celui-ci prenne les dispositions voulues. Les leçons tirées jusqu'ici de l'IFA, que pilote la Banque mondiale, devraient être pleinement prises en compte.

Les « pactes pour l'éducation » conclus pays par pays devraient être proposés à l'ensemble des pays les moins avancés et pays à faible revenu, qui sont véritablement résolus à atteindre les objectifs de l'EPT mais qui, dans l'état actuel des choses, sont mal partis pour y parvenir sans aide extérieure. Ces « pactes » devraient donner aux pays partenaires l'assurance d'obtenir l'aide voulue aux fins du renforcement des capacités ainsi qu'un soutien financier supplémentaire et de bénéficier d'un appui

prévisible pour mener à bien leur programme de réforme (par. 118 et 148 à 151).

32. Les membres du CCS observent qu'il a déjà été donné suite à cette recommandation, en application de la décision prise lors de la réunion des partenaires de l'IFA, qui a eu lieu en novembre 2003 à Oslo (et qui a étendu l'Initiative de financement accéléré à l'ensemble des pays à faible revenu) sur la base du communiqué de la deuxième réunion du Groupe de haut niveau sur l'éducation pour tous, qui s'est tenue en novembre 2002 à Abuja.

Recommandation 13 : Le CCS devrait étudier la possibilité de constituer un groupe de travail interinstitutions élargi, qui serait ouvert aux principaux partenaires tels que les ONG et les fondations, en vue de préparer et d'organiser des campagnes de promotion et de collecte de fonds dans tous les pays, ainsi qu'il est recommandé dans le [présent] rapport. Le département de l'information ou des relations extérieures des divers organismes des Nations Unies devrait participer activement à ce projet. Les campagnes envisagées devraient avoir pour objectif de mobiliser des fonds pour l'éducation et, éventuellement, par la suite, pour la réalisation d'autres OMD (par. 15).

33. Les membres du CCS suggèrent de clarifier la notion de « groupe de travail interinstitutions élargi, qui serait ouvert aux principaux partenaires » dans le cadre des efforts interinstitutions actuellement déployés dans le secteur de l'éducation. De prime abord, l'on peut craindre qu'un tel groupe de travail élargi ne fasse double emploi avec le Groupe de haut niveau sur l'EPT et le Groupe de travail sur l'EPT ainsi qu'avec le Groupe de partenaires de l'IFA. En ce qui concerne la mobilisation de fonds pour l'éducation, les membres du CCS constatent que des efforts sont déjà déployés dans ce sens, dans le cadre des mécanismes multilatéraux et bilatéraux existants, y compris l'OCDE, le Groupe des huit (G-8) et l'IFA. Ils signalent en outre qu'il ne paraît pas souhaitable d'organiser des activités de promotion et de collecte de fonds pour l'éducation dans tous les pays, étant donné les coûts que ces activités entraîneraient et le temps qu'il faudrait leur consacrer.

Recommandation 14 : Aux fins du suivi de l'application de la Déclaration du Millénaire, il est essentiel d'étudier de nouvelles formules de financement. L'Assemblée générale devrait créer un mécanisme, par exemple un groupe d'experts (experts du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, entre autres), pour étudier plus avant les nouvelles propositions faites à ce sujet par le Groupe de haut niveau sur le financement du développement (le rapport Zedillo) et envisager d'autres formules telles que le Mécanisme de financement international [International Financial Facility (IFF)]. Ce groupe d'experts devrait tenir l'Assemblée générale et le Conseil économique et social informés des progrès tangibles réalisés à cet égard (par. 130 et 156 à 160).

34. Si les membres du CSS reconnaissent la nécessité d'allouer davantage de fonds à la réalisation des OMD en matière d'enseignement primaire, ils estiment que la recherche de nouvelles sources et de nouveaux moyens de financement, ne devrait pas compromettre l'efficacité et l'impact des mécanismes de coordination de l'EPT existants, en particulier aux niveaux régional, sous-régional et national, et ne pas grever davantage, avec les nouveaux mécanismes ou structures créés, les capacités des gouvernements des pays en développement.

Notes

- ¹ Voir UNESCO, *Rapport final du Forum mondial sur l'éducation, Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000* (Paris, 2000).
-

